

I.15 – LA TERRIBLE RÉALITÉ DE LA RÉPROBATION MAGNIFIE LA GLOIRE DE L'ÉLECTION

Au reste, l'Écriture sainte rend d'autant plus illustre et recommandable cette grâce éternelle et gratuite de notre élection, quand elle témoigne, en outre, que tous les hommes ne sont point élus, mais qu'il y en a de non élus, ou qui ne sont point fait participants de l'élection éternelle de Dieu; à savoir ceux que Dieu, selon son bon plaisir très libre, très juste, irrépréhensible et immuable, a décidé de laisser dans la misère commune, où ils se sont précipités par leur propre faute, et de ne pas leur donner la foi salutaire, ni la grâce de la conversion; mais, les ayant abandonnés dans leurs voies, et sous un juste jugement, de les condamner et de les punir éternellement, non seulement à cause de leur infidélité, mais aussi pour tous leurs autres péchés, et cela pour la manifestation de sa justice.

C'est là le décret de la réprobation, lequel ne fait nullement Dieu auteur du péché (ce qu'on ne peut pas penser sans blasphème), mais le montre juge redoutable, irrépréhensible et juste, et vengeur du péché.

- Canons de Dordrecht, article I.15

Nous allons maintenant considérer la terrible réalité de la réprobation. Voilà un sujet bien difficile! Même le mot est difficile à prononcer. Quand on parle de la réprobation, plusieurs s'imaginent un Dieu cruel et insensible. Ils pensent que Dieu aurait créé certaines personnes pour les envoyer en enfer. Comment Dieu pourrait-il prendre des innocents et les jeter en enfer? Une telle façon de parler est tout à fait erronée et n'est qu'une piètre caricature de l'enseignement biblique. On part de l'idée que tous les gens seraient neutres, innocents devant Dieu. Si c'était le cas, alors oui, la réprobation ternirait certainement la gloire de Dieu. Mais la Bible ne dit pas que les gens sont neutres et que Dieu envoie des innocents en enfer. L'Écriture nous dit que « tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu » (Rom. 3:23). Tous méritent sa juste condamnation.

Dieu a décidé de laisser certaines personnes dans leur misère

Le décret de la réprobation n'est pas simplement une déduction logique, c'est une réalité que Dieu nous a révélée. La Bible nous parle de Jacob, mais aussi d'Ésaü; de Moïse, mais aussi du Pharaon; de Pierre, mais aussi de Judas, « le fils de perdition » (Jean 17:12). Nous n'avons pas le droit de choisir ce qui nous plaît dans la Bible et de rejeter ce qui nous déplaît. Ne nous pensons pas plus sages que Dieu! Le Saint-Esprit nous l'a révélé pour une bonne raison.

La prédestination comporte deux parties : l'élection et la réprobation. L'élection, c'est Dieu qui choisit certaines personnes qui l'ont abandonné pour se joindre à Satan, mais que Dieu veut ramener à lui. La réprobation, c'est Dieu qui laisse dans la misère d'autres personnes qui l'ont aussi abandonné pour se joindre à Satan, et qui resteront avec Satan. Les non-élus, ce sont « ceux que Dieu, selon son bon plaisir très libre, très juste, irrépréhensible et immuable, a décidé de laisser dans la misère commune, où ils se sont précipités par leur propre faute, et de ne pas leur donner la foi salutaire, ni la grâce de la conversion » (I.15).

« Tous les habitants de la terre se prosterneront devant (la bête), ceux dont le nom n'a pas été inscrit sur le livre de vie de l'Agneau immolé dès la fondation du monde. » (Apoc. 13:8). Ceux qui adorent la bête (instrument du diable) sont laissés dans leur misère. La Bible ne dit pas que leur nom a été écrit dans le livre des damnés, mais qu'il n'a pas été écrit dans le livre de vie. Dieu les laisse là où ils se sont placés eux-mêmes. Cela fait partie de son décret éternel. « Ils s'y achoppent en désobéissant à la parole, et c'est à quoi ils ont été destinés. » (1 Pi. 2:8).

Dieu n'est pas surpris ni déçu par leur incrédulité. Son plan n'est pas modifié ni renversé par leur rébellion. Dieu le savait, il l'a même décidé depuis toujours. Dans son décret éternel de choisir certaines personnes au salut, Dieu a décidé d'en laisser d'autres dans leur misère. « Car les enfants n'étaient pas encore nés et ils n'avaient fait ni bien ni mal, pourtant — afin que le dessein de Dieu demeure selon l'élection qui dépend non des œuvres, mais de celui qui appelle — il fut dit à Rébecca : L'aîné sera asservi au plus jeune; selon qu'il est écrit : J'ai aimé Jacob et j'ai haï Ésaü. » (Rom. 9:11-13). Paul parle de deux sortes de vases : « des vases de colère formés pour la perdition » qui représentent les réprouvés, et « des vases de miséricorde qu'il a d'avance préparés pour la gloire », qui représentent les élus (Rom. 9:21-23).

Mais attention! L'élection et la réprobation ne sont pas deux réalités symétriques l'une par rapport à l'autre comme une image miroir. Les élus ne peuvent nullement s'attribuer le mérite de leur élection. Tandis que les réprouvés doivent entièrement porter le blâme de leur perdition. Dieu ne crée pas des pécheurs. Il abandonne des pécheurs à leurs mauvaises voies. L'argile du potier en Romains 9 est une argile déchue. Dieu fait miséricorde à une partie de cette argile et il abandonne l'autre partie aux conséquences éternelles de son péché.

Dieu est juste et n'est pas l'auteur du péché

Mais Dieu serait-il injuste? Paul répond d'avance à cette objection. « Y a-t-il en Dieu de l'injustice? Certes non! Car il a dit [...] Je ferai miséricorde à qui je ferai miséricorde [...] Il fait miséricorde à qui il veut et il endurcit qui il veut. » Très bien, mais alors « Qu'a-t-il encore à blâmer? Car qui résiste à sa volonté? » Réponse : « Qui es-tu pour discuter avec Dieu? Le vase modelé dira-t-il au modeleur : Pourquoi m'as-tu fait ainsi? Le potier n'est-il pas maître de l'argile, pour faire avec la même pâte un vase destiné à l'honneur et un vase destiné au mépris? Et si Dieu, voulant montrer sa colère et faire connaître sa puissance, a supporté avec une grande patience des vases de colère formés pour la perdition? Et s'il a voulu faire connaître la richesse de sa gloire à des vases de miséricorde qu'il a d'avance préparés pour la gloire? » (Rom. 9:14-23). Le simple fait de présenter ces arguments est la preuve que la réprobation est bien vraie.

Paul n'essaie pas d'atténuer cette vérité difficile. Il ne passe pas à côté des questions qu'elle soulève. Il n'essaie pas de donner une explication plus acceptable. À la fin, il revient à Dieu, à sa volonté éternelle, à sa parfaite justice et à la richesse de sa miséricorde. Qui sommes-nous pour discuter avec Dieu? Son bon plaisir est sans reproches. « Les ayant abandonnés dans leurs voies, et sous un juste jugement (il a décidé) de les condamner et de les punir éternellement, non seulement à cause de leur infidélité, mais aussi pour tous leurs autres péchés, et cela pour la manifestation de sa justice. C'est là le décret de la réprobation, lequel ne fait nullement Dieu auteur du péché (ce qu'on ne peut pas penser sans blasphème), mais le montre juge redoutable, irrépréhensible et juste, et vengeur du péché. » (I.15).

Pouvons-nous comprendre pourquoi Adam a péché? Non, Dieu ne nous l'a pas révélé. Nous savons simplement qu'il a péché. Dieu l'a permis, il se sert même du péché dans son plan éternel. « L'Éternel a tout fait pour un but, même le méchant pour le jour du malheur. » (Prov. 16:4). Il fait concourir « toutes choses au bien de ceux qu'il a appelés selon son dessein » (Rom. 8:28). En même temps, Dieu n'est pas l'auteur du péché. « Loin de Dieu la méchanceté, loin du Tout-

Puissant l'injustice! » (Job 34:10). « Car Dieu ne peut être tenté par le mal et ne tente lui-même personne. » (Jac. 1:13). Joseph, vendu par ses frères, a dit : « Vous aviez formé le projet de me faire du mal, Dieu l'a transformé en bien, pour accomplir ce qui arrive aujourd'hui et pour sauver la vie d'un peuple nombreux. » (Gen. 50:20). Dieu était en contrôle de leur jalousie!

Le meilleur exemple est la mort de Jésus. « Le Fils de l'homme s'en va selon ce qui est déterminé, mais malheur à cet homme-là par qui il est livré. » (Luc 22:22). « Cet homme, livré selon le dessein arrêté et selon la prescience de Dieu, vous l'avez fait mourir en le clouant à la croix par la main des impies. » (Ac. 2:23). « Hérode et Ponce Pilate se sont ligués, dans cette ville, avec les nations et avec les peuples d'Israël, pour faire tout ce que ta main et ton conseil avaient déterminé d'avance. » (Ac. 4:27-28).

Vérité profonde et insondable! Dieu n'a jamais commis le moindre péché et n'en commettra jamais. Il est pourtant parfaitement souverain sur la réalité du péché. Il a éternellement décrété toutes les souffrances de Jésus pour notre salut! Il se servira même de ses pires ennemis pour juger et détruire, selon son dessein éternel, les forces séductrices antichrétiennes qui cherchent aujourd'hui à détourner les croyants de leur Seigneur et Sauveur. « Car Dieu a mis dans leurs cœurs d'exécuter son dessein, d'exécuter un même dessein et de donner leur royauté à la bête, jusqu'à ce que les paroles de Dieu soient accomplies. » (Apoc. 17:17). Mais les hommes ont péché par leur propre faute. Dieu a décidé de donner à certains ce qu'ils méritent. « Quiconque ne fut pas trouvé inscrit dans le livre de vie fut jeté dans l'étang de feu. » (Apoc. 20:15).

La réprobation est une raison de plus de louer Dieu

Le Seigneur ne nous a pas révélé la réprobation pour nous épouvanter, mais pour se glorifier et pour nous réconforter. Quand nous reconnaissons que Dieu est le « juge redoutable » et l'ennemi éternel du péché, c'est tout à son honneur! Il fait tout pour sa gloire. « Car l'Écriture dit à Pharaon : Je t'ai suscité tout exprès pour montrer en toi ma puissance et pour que mon nom soit publié par toute la terre. » (Rom. 9:17). Nous ne comprenons pas tout, mais nous n'avons pas le droit d'enlever à Dieu cet honneur.

De plus, quand nous considérons que certains n'ont pas été élus, la grâce de l'élection au salut est d'autant plus extraordinaire. « L'Écriture sainte rend d'autant plus illustre et recommandable cette grâce éternelle et gratuite de notre élection, quand elle témoigne, en outre, que tous les hommes ne sont point élus, mais qu'il y en a de non élus, ou qui ne sont point fait participants de l'élection éternelle de Dieu. » (I.15). C'est tellement grand! Dieu en a choisi certains, il m'a choisi! Alors qu'il en a laissé d'autres qu'il n'a pas choisis. Je ne suis pourtant pas meilleur que Judas Iscariote. Et pourtant, Dieu m'a choisi! Quel miracle de sa grâce! Si j'ai la vie éternelle, c'est uniquement grâce à Dieu. La réprobation souligne encore davantage le cadeau merveilleux qui m'a été fait d'avoir été choisi. « Il a voulu faire connaître la richesse de sa gloire à des vases de miséricorde. » (Rom. 9:23).

Quand la Bible parle de l'élection et de la réprobation, ce n'est pas pour nous faire sentir supérieurs aux autres, c'est pour nous amener à louer Dieu davantage. Quel Dieu merveilleux nous avons! Il nous a choisis par pure grâce, depuis toute éternité, pour nous sortir de notre misère et nous faire partager sa gloire éternelle. À mesure que je réalise ce que Dieu a fait pour moi, je deviens de plus en plus reconnaissant et cela m'amène à le louer toujours davantage.

Paulin Bédard, pasteur

Le solide fondement du salut, série d'études doctrinales sur les Canons de Dordrecht. Copyright © 2014. Utilisé avec permission.

www.ressourceschretiennes.com